

**DEPARTEMENT
DES ARDENNES**



COMMUNE DE WARNECOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE A LA
DELIBERATION
COMMUNAUTAIRE DU
28 OCTOBRE 2021

PROCEDURE	PRESCRITE LE	ARRETEE LE	APPROUVEE LE
ELABORATION DU POS	03.11.1995	28.02.2000	28.06.2001
MODIFICATION			20.10.2006
MODIFICATION			17.02.2012
ABROGATION DU POS		27.03.2017	
ELABORATION DU PLU	18.12.2014	28.10.2021	

AVIS DE LA CDPENAF

5H

Direction départementale
des territoires

Service logement et urbanisme

Unité planification et aménagement

Secrétariat de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers

Affaire suivie par : Lara Barhoum

Tel : 03 51 16 51 59

Fax : 03 24 37 51 17

@ : lara.barhoum@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 14 septembre 2018

Monsieur le président
Communauté de communes des Crêtes
préardennaises
Rue de la prairie
08430 Poix-Terron

Objet : élaboration du PLU de Warnécourt (révision du POS).
PJ : plan de zonage.

Vous avez procédé à la saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur le projet de PLU de Warnécourt.

La CDPENAF a procédé à son examen lors de sa séance du 14 septembre dernier au cours de laquelle M. Thomas, vice-président des Crêtes préardennaises, a été entendu. Il était accompagné de M. Poiret, maire de Warnécourt, et de Mme Delaloi du bureau d'études Delaloi géomètres-experts associés.

La commission s'est prononcée sur le plan de zonage (cf annexe). La CDPENAF émet un avis favorable au projet de PLU présenté, au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Une nouvelle consultation de la CDPENAF sera nécessaire une fois le PLU arrêté, avant enquête publique, notamment concernant les dispositions relatives aux extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone A et N du règlement du PLU.

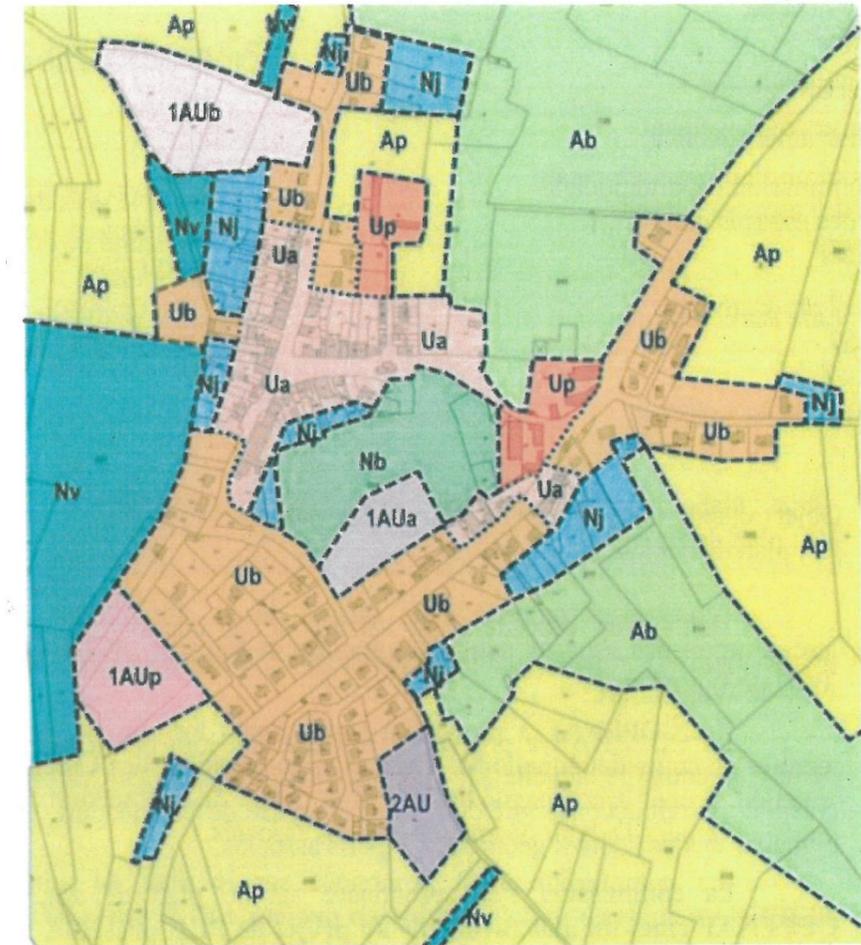
Je vous rappelle que l'avis de la CDPENAF sera à joindre au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet,
la cheffe du service logement et urbanisme,
présidente de séance


Pascale Delamarre

Copie à : Monsieur le maire de Warnécourt

PLU de Warnécourt – Plan de zonage annexé à l'avis de la CDPENAF réunie
le 14 septembre 2018



	zone du village ancien Ua		zone agricole constructible Ac
	zone du village ancien à protéger Up		zone agricole réservoir de biodiversité Ab
	Zone pavillonnaire Ub		zone agricole inconstructible pour le paysage Ap
	Zone du centre de réadaptation Um		zone naturelle réservoir de biodiversité Nb
	zone à urbaniser pavillonnaire 1AUp		zone naturelle de vergers Nv
	zone à urbaniser bioclimatique 1AUb		zone naturelle de jardins Nj
	zone à urbaniser accessible 1AUa		zone naturelle habitée Nh
	réserve foncière 2AU		

EVOLUTION DU PROJET DE PLU

Le projet de PLU présenté à la CDPENAF en septembre 2018 a été amendé :

- Les zones 1AUb et 2AU ont été supprimées
- Les zones 1AUa et 1AUp ont été réduites.
- Les secteurs de jardin Nj à l'arrière des secteurs bâtis en périphérie des zones urbaines ont été augmentés en réduisant les zones constructibles